

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 40 (2024)

Artikel: Le système "Mädchenheim" : isolées à l'usine, au foyer et en Suisse. Le cas exemplaire des ouvrières italiennes à Mels (1908-1970)
Autor: Ulrich, Sarah
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1061972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SYSTÈME « MÄDCHENHEIM » : ISOLÉES À L'USINE, AU FOYER ET EN SUISSE. LE CAS EXEMPLAIRE DES OUVRIÈRES ITALIENNES À MELS (1908-1970)

SARAH ULRICH

Mademoiselle,

La direction de l'usine se voit contrainte de vous licencier le 5 novembre, jour de votre départ pour les élections en Italie. Nous avons reçu des plaintes de toutes parts concernant votre comportement, qui nous fait douter de votre volonté de coopérer avec le foyer.

Afin de rétablir la paix et la normalité dans la maison, nous avons décidé de vous donner une résiliation irrévocable, de sorte que vous ne pourrez plus revenir ni à l'usine ni au foyer.¹

Ce 5 novembre 1959, Anna A. a planifié de rentrer en Italie pour participer aux élections municipales, mais elle ne pourra pas revenir ensuite comme prévu dans le village de Mels près de Sargans (SG) où elle travaille depuis six ans comme aide de cuisine à l'usine de textile Stoffel & Co. Début octobre 1959, elle retourne donc définitivement en Italie.

Anna A. est entrée dans l'usine en septembre 1953, elle a alors 30 ans. Originnaire de Cembra, près de Trente, elle est célibataire et vit avec une trentaine d'autres ouvrières italiennes dans un foyer pour jeunes filles, le « Mädchenheim ». Ces travailleuses possèdent un permis de séjour pour des périodes limitées et pour une activité spécifique – professionnelle, touristique ou éducative². Le foyer, une maison avec jardin, entourée d'arbres et située à quelques mètres seulement de la fabrique Stoffel, est construit en 1908 pour héberger les ouvrières italiennes non mariées. Il est destiné à protéger et à éduquer ces femmes, qui doivent y apprendre la discipline, la rigueur, l'obéis-

¹ « Arbeiterinnenheim Mels », Archives Institute Menzingen [AIM], V.3.10.4. Traduit par mes soins.

² Christian Stohr, « Des représentations au dispositif de régulation », in *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, Lausanne, Antipodes 2013, p. 16.



Carte postale de Mels, avec l'usine de textile Stoffel au premier plan, probablement début XX^e siècle, publié dans *Hochparterre*, n° 6, 2017, p. 4.

sance, ainsi que les compétences d'une future épouse catholique. La direction est assurée par les sœurs de Menzingen, un ordre catholique romain transnational qui gère une cinquantaine de foyers pour jeunes filles dans toute la Suisse entre 1864 et 1989 et dont le siège social se trouve près de Zoug³.

Le foyer de Mels reste en place jusqu'en 1970. De taille moyenne, il peut accueillir jusqu'à 60 ouvrières, mais son occupation dépend fortement de l'activité de l'usine Stoffel⁴. Au XX^e siècle, cette maison de commerce et d'exportation de Saint-Gall est l'un des plus grands groupes textiles suisses et englobe toutes les étapes, de l'importation des matières premières à la vente sur tous les continents en passant par la fabrication⁵. L'usine de Mels est son plus important site de

³ Voir le texte d'accompagnement de l'exposition de l'Institut Menzingen à la maison mère de Menzingen : « Wo man mich braucht – Die Schwestern vom Heiligen Kreuz », sous la direction de Carl Bossard, 2021.

⁴ À partir de 1931, les autorités suisses conduisent une politique d'immigration sélective qui poursuit le but de « défendre » le marché de l'emploi national et l'identité helvétique sans limiter la flexibilité nécessaire pour répondre à la demande de main-d'œuvre. Voir *Idem*.

⁵ Paul Good, *Geschichte der Gemeinde Mels*, Gemeindeamt Mels, 1973, p. 146.

production et se compose d'une filature et d'un tissage, ainsi que d'une teinturerie à partir de 1963⁶.

Le parcours d'Anna A. n'est pas typique des ouvrières italiennes qui viennent travailler dans les usines textiles suisses, qui recherchent principalement des jeunes femmes, issues de régions structurellement faibles, souvent mineures, peu formées, avec de petites et fines mains. Selon Yvonne Pesenti, ce sont les conditions de travail peu attrayantes dans l'industrie textile – salaires très bas, équipes plus longues qu'ailleurs et conditions d'hygiène défavorables (beaucoup de poussière, d'humidité et température élevées) qui rendent difficile le recrutement d'ouvrières locales⁷. À ces facteurs s'ajoutent, selon Caroline Douki, l'évolution de la protection légale des femmes au travail en Suisse ainsi qu'une situation économique particulièrement fluctuante de l'industrie textile⁸. C'est pourquoi, le patronat se tourne vers les régions voisines d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche au tournant du XX^e siècle à la recherche d'une main-d'œuvre plus docile, isolée et « malléable »⁹. En travaillant quelques années à l'usine avant de se marier, les ouvrières peuvent améliorer le quotidien de leur famille et se constituer une dot avec leur salaire. En outre, leur futur partenaire serait ainsi assuré de la moralité de son épouse¹⁰. Une fois la période de travail terminée, les sœurs peuvent « rendre à leurs parents, des années plus tard, les filles qui leur ont été confiées, intactes de corps et d'esprit et en bonne santé »¹¹.

Dans les pages qui suivent, nous verrons dans quelle mesure les ouvrières italiennes comme Anna A. à Mels sont intégrées dans le

⁶ Claudio Stucky, «Die wechselhafte Geschichte der Melser „Fabrik“», *Terra Plana*, 1995, 95, p. 50.

⁷ Yvonne Pesenti, *Beruf: Arbeiterin. Soziale Lage und gewerkschaftliche Organisation der erwerbstätigen Frauen aus der Unterschicht in der Schweiz, 1890-1914*, Zurich, Chronos, 1988, p. 41.

⁸ Caroline Douki, «Entre discipline manufacturière, contrôle sexué et protection des femmes. Recrutement, encadrement et protection des jeunes migrantes italiennes vers les usines textiles européennes (France, Suisse, Allemagne) au début du XX^e siècle», *Migrations Société*, 2010, 127, p. 94.

⁹ Douki, *op. cit.*, p. 92.

¹⁰ Yannick Ripa, «Les effets de l'industrialisation sur les rapports de sexes», in *Les femmes, actrices de l'histoire : France, de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 7.

¹¹ Prise de position sur la question de l'hébergement des jeunes filles italiennes arrivées en Suisse dans des foyers pour jeunes filles gérés par des religieux par P. Schwerin, 20.11.1946, «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10./22-64a/1911-55.

système des foyers pour jeunes filles, qui se traduit notamment par des restrictions physiques et spatiales, voire par un enfermement, qui mène à son tour à un isolement syndical et politique.

Le système des « Mädchenheim »

Oh, ces Foyers de Travailleurs, je vous les recommande tellement, tellement. Les pays d'origine des jeunes filles sont bons, mais les dangers sont nombreux dans les usines [...] Prenez soin de ces jeunes filles, affectionnez-les, gardez-les bien pour qu'elles marchent toujours dans le droit chemin.¹² (Pape Pie X, 1907)

Il doit vraiment bénir le Seigneur pour ces véritables oasis de bonté, de grâce et de paix que sont les pensionnats [foyer pour jeunes filles] italiens fondés et dirigés par les excellentes Sœurs de Menzingen au milieu de la pauvre émigration italienne, si abandonnée. Les milliers de jeunes ouvrières italiennes qui sont passées par ces maisons de la Providence seront certainement le témoignage vivant d'une des plus parfaites œuvres d'apostolat et de charité pour leur Congrégation.¹³ (Prêtre Babini, Missione Cattolica à Paris, 1932)

Ces deux citations issues du milieu catholique influent du début du XX^e siècle illustrent le contexte de la création et de la légitimation des foyers d'ouvrières. Dans «L'ouvrière, mot impie, sordide», Joan Wallach Scott montre comment, dans la France du XIX^e siècle, les acteurs et les actrices politiques, économiques, culturelles et religieuses commencent à s'intéresser aux ouvrières, qui «semblaient mettre en lumière les problèmes du développement urbain et industriel.»¹⁴ Leur situation est présentée comme cruciale pour résoudre la pauvreté et l'immoralité – les principaux problèmes rencontrés par les classes populaires dans les villes. Dans les discours dominants de l'époque, l'usine est dépeinte comme un lieu dangereux pour la moralité des femmes, qui les arrache à leurs foyers et à leurs familles¹⁵.

¹² Réponse de la sœur Angela Zasso à la lettre de Babini, août 1932, «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10./22-64a/1911-55.

¹³ Lettre du prêtre Babini de la Missione Cattolica à Paris à la mère supérieure de Menzingen, 10 août 1932, après une visite des foyers suisses pour jeunes filles, dont celui de Mels, «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10./22-64a/1911-55. Traduite par mes soins.

¹⁴ Joan Wallach Scott, «L'ouvrière, mot impie, sordide», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, 83, p. 14.

¹⁵ Ripa, *op. cit.*, p. 20.

Ce faisant, les ouvrières remettent en question l'ordre social et moral souhaitable. Celui de la distinction entre les sexes, « tant sur le plan spatial où s'opposaient travail et foyer, que sur le plan physique où la "force musculaire" et la productivité des hommes contrastaient avec la vocation maternelle et domestique des femmes »¹⁶.

C'est dans ce contexte de lutte contre l'immoralité des ouvrières et de l'ensemble de la société que naît le modèle de « l'usine-couvent ». En 1835, est créé à Jujurieux, dans l'Ain en France, un établissement d'éducation industrielle visant à éduquer non seulement par le travail mais aussi par la foi chrétienne, inspiré du modèle américain de Lowell et fondé par des patrons chrétiens. Les ouvrières de l'usine sont placées dans des foyers dirigés par des sœurs¹⁷. Ces dernières assurent leur protection et leur éducation, rétablissant ainsi l'isolement spatial des femmes. Dans un premier temps sont recrutées principalement des jeunes femmes issues de la paysannerie régionale et un grand nombre d'orphelines de l'assistance publique.

De même, en Suisse, le Mädchenheim de Mels s'inscrit dans l'histoire des établissements d'internement comme instrument de lutte contre la pauvreté et l'immoralité. Dans le cas des ouvrières italiennes qui arrivent dans les foyers à partir de la fin du XIX^e siècle, le placement ne se fait plus par le biais des autorités, mais le plus souvent directement par l'entourage (familial) des ouvrières. Les agent·e·s de l'usine d'une part et les religieuses d'autre part jouent ici un rôle décisif¹⁸. L'apprentissage à l'usine est plus disciplinaire que technique : il s'agit surtout de former à la ponctualité, à la rigueur des horaires et à l'ordre. Les opérations, typiquement morcelées, s'apprennent vite¹⁹.

Comme le révèle plus haut le prêtre Babini, les foyers pour jeunes filles prétendent remplir une mission charitable : « Les jeunes filles issues de milieux relativement primitifs y reçoivent, en plus de leur travail, une formation ménagère et générale », mais ils servent avant tout à procurer une main-d'œuvre bon marché et fiable à l'industrie suisse²⁰, ce qui n'est d'ailleurs pas sans susciter des controverses au tournant du siècle, surtout de la part des socialistes²¹.

¹⁶ Wallach Scott, *op. cit.*, p. 15.

¹⁷ Ripa, *op. cit.*, p. 6.

¹⁸ Ageng Winata, « Arbeiterinnenheime im Kanton St. Gallen. Fabrikklöster der Textilindustrie », Mémoire de licence, Université de Zurich, 2006, p. 97.

¹⁹ Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, Paris, Grasset, 2012, p. 60.

²⁰ Winata, *op. cit.*, p. 2.

²¹ Voir le rapport d'Angelica Balabanoff intitulé *La Chiesa al servizio del Capitale*,

L'idée de charité est également à l'origine de l'engagement de Bernarda Heimgartner et Theodosius Florentini, fondatrice et fondateur de l'Ordre de Menzingen. Préoccupé·e·s par les changements sociaux provoqués par l'industrialisation, il et elle souhaitent apporter leur aide dans les domaines de l'éducation et de la santé. Leurs «“bonne[s] sœur[s]” participent à l'œuvre réparatrice du monde [et] incarnent, de fait, une figure féminine de la charité et de l'aide aux plus démunis»²². Leur présence confère ainsi une légitimité morale aux foyers pour jeunes filles. Cependant, leur intérêt à participer au système des Mädchenheim n'est pas seulement charitable, elles entendent également recruter de nouvelles sœurs potentielles. Dans cette optique, les foyers sont une source indispensable : « Environ deux cents sœurs sont entrées dans la Congrégation à partir du foyer ouvrier, elles ont été et sont d'un grand secours dans les différents foyers. »²³

Selon Michelle Perrot, les femmes deviennent plus que jamais les gardiennes de la morale et du foyer en ces temps sociaux troublés²⁴. C'est pourquoi les ouvrières italiennes sont éduquées non seulement par la discipline, la rigueur et l'obéissance au travail à l'usine, mais aussi par leur séjour au foyer : « Les sœurs [...] incitent les ouvrières à accomplir fidèlement leur devoir, à être actives, économes, propres et à observer ponctuellement le règlement de la maison. Dans la mesure où le temps libre des ouvrières le permet, les sœurs leur donnent des instructions pour s'occuper à tour de rôle des tâches ménagères, ainsi que pour apprendre les travaux féminins, tels que : la couture, le tricot, le raccommodage, la découpe et autres. »²⁵ Ces

qu'elle présente au Congrès international de la Libre Pensée à Rome, 20-22 septembre 1904 et l'article de Zoé Zeller qui la présente dans ce *Cahier*, ainsi que la critique du responsable du Secrétariat ouvrier, le socialiste Herman Greulich dans «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10.9.

²² Bruno Dumons, «Une bonne sœur, ça répare le monde!», *Le Mouvement social*, 282, 2023, p. 3. Selon l'auteur ce «visage féminin de l'action sociale» est souvent discrédité en raison de son aspect religieux.

²³ Lettre de la sœur Angela au prêtre Babini, «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10./22-64a/1911-55. Traduite par mes soins. Cette transformation d'ouvrière en religieuse donnait une possibilité de participer à la «mission civilisatrice et éducative» à des ouvrières de milieu modeste et présente donc un chemin d'ascension sociale. Voir Dumons, *op. cit.*, p. 11.

²⁴ Perrot, *op. cit.*, p. 55.

²⁵ Exemple de contrat entre l'Institut de Menzingen et la direction de l'usine, probablement établi entre 1910-1920, «Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10.32.

tâches supplémentaires d'une « économie domestique »²⁶ qui leur sont confiées par les sœurs doivent préparer les ouvrières à la vie en dehors, en tant que femme au foyer – possédant et diffusant la morale catholique – et capable de tenir un ménage : « pour développer en elles l'éducation religieuse, morale et civique qui les rendra capables de diriger la famille et d'aider le curé dans les œuvres d'apostolat »²⁷. De ce fait, par leur travail à l'usine et au foyer, les ouvrières sont préparées à leur rôle de bonnes épouses, mères et agentes de l'Église au sein des familles d'un monde civilisé.

Restrictions spatiales et corporelles à Mels

Si tu allais à la messe le matin [le dimanche], après tu pouvais sortir mais toujours accompagnée par une surveillante. On ne pouvait pas parler avec les gens du village et d'ailleurs je ne connaissais personne.²⁸

La restriction imposée aux ouvrières italiennes est principalement d'ordre physique et spatial, bien que cet enfermement soit (théoriquement) volontaire²⁹. Nous allons examiner cela à travers l'exemple de l'ancienne ouvrière italienne Paola Bellamoli à Mels, autrice de la citation ci-dessus.

Originaire d'un village près de Vérone, Bellamoli travaille pendant quarante-quatre ans dans l'usine Stoffel à Mels et passe plus de vingt ans dans le foyer pour jeunes filles. Elle naît en 1930, entre à l'usine en 1948, loge jusqu'à sa fermeture en 1970 au foyer pour jeunes filles et prend finalement sa retraite en décembre 1992. Elle travaille d'abord dans l'atelier de tissage, puis, après la fermeture du foyer, elle commence à travailler à la cantine comme Anna A., l'une des ouvrières

²⁶ « Programma di Educazione religioso-morale-civile da svolgersi in ogni convitto », probablement rédigé autour de 1910-1920, « Allgemeine Korrespondenz », AIM, V.4.10./22-64a/1911-55.

²⁷ *Idem.*

²⁸ Interview avec Paola Bellamoli à Grezzana, 05.04.2023, traduction par Cinzia Fumaroni.

²⁹ Ce terme doit être utilisé avec précaution. Le rapport d'Angelica Balabanoff (*op. cit.*) montre que, dans de nombreux cas, les ouvrières ne savaient pas ce qui les attendait, ne connaissaient pas leurs conditions de travail et étaient contraintes ou manipulées pour signer des contrats de plusieurs années. Comme la plupart des ouvrières étaient encore mineures au moment où elles commençaient à travailler à l'usine, il s'agissait en réalité souvent d'un placement par les parents ou les tuteurs, et pas nécessairement d'une décision volontaire de l'ouvrière.

les plus âgées et les plus expérimentées, quelques années avant elle. Contrairement à la plupart des ouvrières italiennes, Bellamoli ne veut pas retourner en Italie : « [I]l y avait des filles qui y travaillaient pendant quelques années, cinq ou six, et puis elles rentraient en Italie pour se marier. Moi, je voulais y rester. [Je] n'ai jamais voulu faire une famille à moi. Je n'avais pas envie, j'aimais mon indépendance. J'étais bien comme ça. » Issue d'une famille modeste de la campagne, où il n'existe pas d'alternative au travail dans les champs, elle demande à dix-huit ans à sa tante, une sœur de Ponte Chiasso, de lui trouver un emploi fixe en Suisse. Sa tante lui procure une place chez Stoffel, qui jouit d'une certaine renommée dans la branche³⁰. Comme l'objectif de Bellamoli est de rester en Suisse et d'acquérir son indépendance économique, elle doit obéir à l'usine et au foyer : « On savait que si on ne suivait pas les règles, on aurait été virées. [...] On devait être malin et ne pas se faire remarquer. »

Cela signifie suivre et accepter le quotidien strictement réglementé : travail à l'usine, prière, repas, tâches ménagères, prière : « Après le travail, on revenait au pensionnat et on priait, [...] on trouvait le repas déjà prêt, il fallait pourtant réciter le rosaire plusieurs fois, avant de manger et avant de dormir. » Deux fois par semaine, un prêtre du village vient au foyer, le dimanche les ouvrières se rendent en colonne par deux à la messe au village, toujours sous la surveillance des religieuses. Au Mädchenheim, le temps « libre », l'individualité et la sphère privée n'existent guère. Jusqu'à la rénovation du foyer de jeunes filles en 1963, Bellamoli partage un dortoir avec une trentaine d'autres ouvrières. Par la suite, des chambres plus petites sont aménagées. Son espace personnel au foyer et à l'usine est donc réduit au minimum. Ce n'est qu'en cas d'urgence et le dimanche – si elle est allée à la messe auparavant – qu'elle peut se promener dans le village avec d'autres ouvrières italiennes et une surveillante religieuse. Pour restreindre les sorties au village, le foyer pour jeunes filles fournit le strict nécessaire : « D'ailleurs, on n'avait pas vraiment besoin d'aller au village, au foyer on pouvait acheter tout ce dont nous avons besoin. » Un ancien ouvrier suisse se souvient avoir rencontré de temps en temps quelques travailleuses à la boulangerie, « mais les capots [surnom donné aux sœurs qui portaient des capots noirs] étaient toujours là pour veiller à ce que nous ne parlions pas aux Italiennes »³¹.

³⁰ Plusieurs ouvriers et ouvrières mentionnent cela lors de mes interviews.

³¹ Interview A.S., Mels, 13.04.2023.

Leurs relations avec l'extérieur sont contrôlées sans exception, c'est pourquoi leur correspondance est également étroitement surveillée et, si jugé nécessaire, censurée. Bellamoli se souvient : « Les religieuses venaient contrôler nos placards, ouvraient nos lettres et après elles les recollaient ; elles découvriraient immédiatement si tu avais un fiancé. Ma mère m'écrivait et elles le savaient déjà. » Néanmoins, le règlement de la Congrégation (probablement élaboré entre 1905 et 1920) prévoit le respect du secret de la correspondance et n'autorise l'ouverture des lettres que dans des cas exceptionnels : « En cas de suspicion de mauvaise correspondance, la supérieure ouvre la lettre en présence de la suspecte et la lit devant elle, en indiquant habituellement la raison. Cet acte doit toujours être fait en secret, jamais en public. »³²

Le salaire aussi est un vecteur de contrôle par les sœurs, qui le reçoivent à la place des ouvrières et en déduisent la nourriture, le logement et les autres dépenses. Bellamoli nous dit : « Je n'ai jamais vu d'argent moi, [...] en Suisse au foyer, on le déposait dans un livret. » Ainsi, ce sont les religieuses qui veillent sur les finances des ouvrières et les gèrent afin d'éduquer les femmes à l'économie. La nécessité de cette mesure est mentionnée dès les premiers règlements au début du siècle et reste inchangée jusqu'en 1970, date de la fin du foyer de Mels.

Cette irresponsabilité financière fait partie des restrictions et de l'enfermement des ouvrières. Sans vue d'ensemble et sans accès direct à leur argent, leur dépendance vis-à-vis des sœurs s'accroît et leur marge de manœuvre vis-à-vis de la direction du foyer ainsi que de celle de l'usine se réduit encore.

Les déclarations de Paola Bellamoli à Mels et les documents d'archives conservés à Menzingen ressemblent fortement aux recherches qui ont déjà été publiées sur le lien entre le patronage et l'Église et la vie des jeunes ouvrières italiennes dans l'industrie textile suisse, notamment les descriptions d'Angelica Balabanoff, qui dénonce déjà en 1904 dans son rapport *La Chiesa al servizio del Capitale*³³ l'enfermement des ouvrières, l'étude d'Yvonne Pesenti sur la main-d'œuvre féminine en Suisse³⁴, la publication de Jolanda Spirig sur l'usine

³² « Programma di Educazione religioso-morale-civile da svolgersi in ogni convitto », AIM, *op. cit.*

³³ Balabanoff, *op. cit.*

³⁴ Pesenti, *op. cit.*

Rohner dans le St. Galler Rheinthal³⁵, les recherches de Stefan Keller et Verena Rothenbühler sur l'industrie textile thurgovienne³⁶, l'ouvrage de Richard Lehner sur le Feldmühle de Rorschach³⁷ sans oublier le livre d'Yves Demuth sur l'usine Bührle à Dietfurt³⁸.

Même si le contexte local (l'exploitant de l'entreprise, la région autour de l'usine, l'origine des ouvrières) varie dans ces études selon les cas, elles rassemblent les mêmes acteurs et les mêmes principes. Un système où le patronat et l'Église font travailler des jeunes femmes pour des salaires très bas dans un cadre strictement contrôlé et surveillé. Cette main-d'œuvre particulièrement vulnérable et donc malléable n'a guère de besoins – pas même ceux inhérents à la reproduction et à la famille, un aspect que reflète bien l'aménagement du dortoir.

Toutefois, il est important de ne pas généraliser les expériences des ouvrières italiennes dans le foyer pour jeunes filles à Mels, et plus généralement en Suisse, et de ne pas nier leur *agency*. Chez Bellamoli, nous pouvons observer une relation conflictuelle que Stephan Scheel appelle le concept d'autonomie de la migration³⁹, qui envisage les personnes migrantes comme des actrices dotées d'une marge de manœuvre qui s'approprient certaines pratiques migratoires sans pour autant être complètement indépendant·e·s des restrictions et des contrôles qui structurent leur migration. Dans le cas de Bellamoli, le régime migratoire suisse restrictif lie son permis de séjour à son travail et limite ses droits en tant que travailleuse à l'usine et sa liberté en tant que résidente au foyer. En même temps, Bellamoli estime avoir mené une vie autonome. Très tôt, elle sait qu'elle ne veut pas fonder une famille, mais gagner de l'argent, sauf dans les champs de son village. En décidant de travailler en Suisse jusqu'à sa retraite et

³⁵ Jolanda Spirig, *Sticken und Beten. Die Textildynastie Jacob Rohner: Familie, Firma, Klerus (1873-1988)*, Zurich, Chronos, 2015.

³⁶ Stefan Keller, *Spuren der Arbeit. Von der Manufaktur zur Serverfarm*, Zurich, Rotpunkt, 2020. Les recherches sur le foyer pour jeunes filles lui ont été fournies par l'historienne Verena Rothenbühler.

³⁷ Richard Lehner, *Die Feldmühle Rorschach. Geschichten von Arbeitern, einem Patron, von Mädchen und einer Stadt*, Rorschach, Schwan, 2007.

³⁸ Yves Demuth, *Schweizer Zwangsarbeiterinnen. Eine unerzählte Geschichte der Nachkriegszeit*, Zurich, Beobachter, 2023. Voir aussi son article dans ce *Cahier*.

³⁹ Voir Stephan Scheel, «Das Konzept der Autonomie der Migration überdenken? Yes, please!», *movements. Journal für kritische Migrations- und Grenzregimeforschung*, 2015, 2.

de ne pas retourner en Italie pour un éventuel mariage, elle contourne le destin prévu par le système du Mädchenheim et s'approprie son trajet migratoire. Pour elle, sa migration vers la Suisse représente une possibilité d'indépendance et d'ascension sociale.

Néanmoins, ce système de foyer pour jeunes filles impose une restriction spatiale et physique, voire un enfermement systémique. Le seul contact réel autorisé aux ouvrières italiennes est celui avec d'autres ouvrières italiennes, avec les sœurs italiennes et occasionnellement avec leurs familles italiennes. Elles sont isolées de la réalité locale, de la langue locale et donc de la vie communautaire, ainsi que de la Suisse en tant qu'entité nationale et culturelle. Ces mesures de surveillance et de restriction restent pratiquement inchangées entre 1908 et 1970. Après la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à partir des années soixante, les ouvrières obtiennent toutefois quelques petites « libertés » : plus d'intimité grâce à la rénovation du foyer, ainsi que de plus en plus d'excursions dominicales. Ces dernières sont toutefois typiquement des repas pris en commun dans d'autres foyers avec des ouvrières italiennes, par exemple celui de Linthal, situé à environ 60 km de Mels dans le canton de Glaris.

De ce fait, le quotidien des ouvrières est marqué par le contrôle et la surveillance de leur comportement, de leur corps et de leurs mouvements ; l'usine et les foyers étant entourés d'une clôture panoptique. Comme le constate Michelle Perrot dans son analyse de l'institution du couvent-usine, la moralisation des ouvrières passe par la soumission de leur corps et de leur âme⁴⁰.

Résultat: isolement politique et syndical à Mels

À Mels, il n'existe pas de possibilité d'apprendre l'allemand, ni à l'usine Stoffel, ni au foyer. Les éventuels cours au village ne sont pas accessibles aux ouvrières italiennes. Il n'est toutefois pas possible de les isoler complètement du reste des ouvriers et ouvrières de l'usine, car les contremaîtres et les surveillant·e·s sont suisses. Cette collaboration au sein de l'usine implique un minimum de communication entre les ouvrières et les ouvriers : « Moi, en Suisse j'ai toujours parlé italien, dialecte [véronais] même. Bien sûr sur le travail, je connaissais des mots d'allemand... Le romanche, qu'on parle là, est aussi un dialecte. Les premières années, je m'écrivais des mots allemands sur

⁴⁰ Ripa, *op. cit.*, p. 7.

une feuille pour me les rappeler. À cette époque-là personne ne parlait l'italien, alors je m'efforçais de transcrire des mots et de les apprendre. Mais au travail je connaissais tous les mots (techniques) qui me servaient.» La possibilité d'apprendre l'allemand à l'usine est cependant rendue beaucoup plus difficile par l'interdiction de parler dans l'usine: «[À] l'usine on ne pouvait pas parler, on devait travailler [en] restant concentrées sur les machines. Lorsqu'on s'approchait d'une autre collègue pour bavarder et que le chef arrivait, il demandait: "Pourquoi tu es ici, où est ta machine, va vite la rejoindre!"[...] sinon on pouvait recevoir une amende ou bien on t'enlevait une demi-heure de paye. [...] Il y avait un contrôle constant.»⁴¹

Pendant les pauses à l'usine, un moment potentiel d'échange, les ouvrières italiennes ne mangent pas avec le reste du personnel à la cantine, leurs goûters sont apportés par des sœurs du foyer et consommés ensemble dans une pièce séparée. Cet isolement spatial et linguistique au sein de l'usine entraîne à long terme un isolement syndical et politique. En effet, en dehors des heures de travail, le système de foyer pour jeunes filles exclut tout contact entre les ouvrières italiennes du foyer et leurs collègues. Un ancien ouvrier local de l'usine de Mels se souvient: «Elles arrivaient à l'usine à l'heure, mais jamais trop tôt, en début de poste, et dès que la cloche sonnait la fin du poste, elles se précipitaient, voire couraient presque pour retourner au foyer.»⁴² Ainsi, la possibilité de rencontre et de solidarité entre les ouvrières locales et les Italiennes au foyer est extrêmement faible. Cela fait surtout le jeu des industriels, c'est-à-dire, dans le cas de Mels, de la direction de Stoffel, qui peuvent effectivement minimiser le risque d'échange et d'union qui pourraient conduire à une syndicalisation croissante et donc à des grèves et à des tumultes potentiels.

En effet, l'usine Stoffel est en grande partie épargnée par les grèves au cours du XX^e siècle. Claudio Stucky attribue cela principalement au fait que dans la région autour de Mels, appelée Sarganserland, le parti socialiste est largement absent, ce qui conduit à une faible organisation syndicale⁴³. Dans l'usine Stoffel, seul le syndicat

⁴¹ Interview II avec Paola Bellamoli, 17.11.2023, traduite par Cinzia Fumaroni.

⁴² Interview avec S.A., *op. cit.*

⁴³ Claudio Stucky, «Das Sarganserland 1919-1939, Ein Bezirk in der Zwischenkriegszeit», dans *St. Galler Kultur und Geschichte*, St. Gallen Staats- und Stiftsarchiv, 1982, p. 237.

chrétien modéré des ouvriers du textile est effectivement présent à partir de 1931, et l'on peut supposer que seules de très rares ouvrières italiennes en sont membres (bien que l'Institut de Menzingen l'autorise expressément à partir de 1946). Le cas d'Anna A., cité dans l'introduction, est à cet égard un bon exemple du caractère indésirable d'une conscience politique et/ou syndicale chez les ouvrières italiennes. Comme la gauche est beaucoup plus importante et puissante en Italie qu'en Suisse, la peur de l'influence communiste du pays voisin grandit, surtout après 1945. La possibilité qu'Anna A. participe aux élections communales en Italie et qu'à son retour, elle diffuse ses idées parmi ses collègues est un risque trop important pour la direction de Stoffel, ainsi que pour les sœurs. Une conscience politique (de gauche) accrue des ouvrières met en danger le bon fonctionnement du système des foyers pour jeunes filles. C'est également ce que réalise un acteur industriel qui travaille avec différents foyers pour jeunes filles. Fin 1946, il met en garde l'Institut de Menzingen contre l'accès des syndicats socialistes aux foyers :

Il est clair que ces attaques de certaines organisations syndicales ne visent pas à plaindre les jeunes filles italiennes des foyers pour leur manque de liberté, mais à se procurer l'accès aux foyers jusqu'ici fermés dans le but de faire de l'agitation syndicale, de recruter des membres et d'être admis dans les syndicats en tant que membres. Si les syndicats parviennent à entrer, c'est exactement le contraire de ce qu'ils prétendent qui se produira, car les jeunes filles vivaient jusqu'à présent libres et insouciantes, et doivent maintenant être rendues non libres et insatisfaites par la terreur syndicale.⁴⁴

Quelques mois avant cette prise de position, les syndicats se sont saisis à plusieurs reprises de la « question des travailleurs étrangers dans l'industrie textile » pour réclamer une meilleure protection des foyers pour jeunes filles et de leurs résidentes par un contrôle étatique et syndical⁴⁵.

D'ailleurs, la menace communiste n'est pas seulement redoutée par l'industrie, mais aussi par l'Église. Dans une conférence intitulée « Difficultés dans la gestion des foyers » tenue en 1937 pour les supé-

⁴⁴ Prise de position sur les foyers pour jeunes filles, P. Schwerin, 20.11.1946, «Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10./22-64a/1911-55.

⁴⁵ Voir par exemple *Die Gewerkschaft*, 09.05.1946, vol. 45, n° 19, ou *Die Gewerkschaft*, 17.10.1946, vol. 45, n°42, en ligne : <https://www.e-newspaperarchives.ch>

rieures des foyers de la maison-mère de Menzingen, la conférencière dénonce elle aussi «l'incitation au socialisme, au communisme, dans la diffusion de ces idées par la presse, par des conversations sur le lieu de travail, etc. [et] dans les courants hostiles à la religion et à l'ordre, soutenus par des événements dans tel ou tel pays.»⁴⁶

Les restrictions spatiales et physiques imposées aux ouvrières italiennes entraînent donc également un isolement politique qui profite aux acteurs et actrices politiques locales, cantonales et nationales, qui sont libérées de leurs tâches d'intégration. Les ouvrières ne coûtent rien à l'État – le foyer est construit par les industriels, la direction est assurée par les sœurs, qui reçoivent leur (petit) salaire de Stoffel, et la nourriture ainsi que le logement sont payés par les ouvrières elles-mêmes, dont la force de travail augmente le produit intérieur brut. Un soutien financier de l'État n'est pas prévu dans le système des foyers pour jeunes filles, qui doit être autosuffisant pour que les autorités aient intérêt à lui donner leur accord et leur protection. Ces autorités locales, cantonales et fédérales ont tout intérêt à isoler les travailleuses italiennes afin qu'elles ne s'enracinent pas à Mels – et plus largement en Suisse – en développant des liens étroits qui pourraient compromettre le projet initial de rentrer en Italie après quelques années de travail. Dans la lettre de l'Association des employeurs de l'industrie textile de février 1971, l'association demande au conseiller fédéral Ernst Brugger, chef du Département fédéral de l'économie, son soutien pour sauver le système des Mädchenheim qui s'effondre. Elle résume les avantages des foyers comme suit : premièrement, l'infrastructure pour le séjour de ces «étrangères» est disponible et ne pèse ni sur la commune, ni sur le canton, ni sur la Confédération. Deuxièmement, il s'agit d'étrangères qui quittent la Suisse et ne s'y installent pas, il n'y a donc en général pas de regroupement familial, et les enfants ne naissent pas non plus. Et troisièmement, le contact avec la population est faible et les risques psychologiques de surpopulation étrangère⁴⁷ sont exceptionnellement faibles⁴⁸.

⁴⁶ Brochure «Difficultés dans la gestion des foyers», publiée dans *Grüsse aus dem Mutterhaus Institut Menzingen*, 1937, 53, p. 67. Trouvé dans «Arbeiterinnen Heime, Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10a.1-38.

⁴⁷ Littéralement : *psychologische Überfremdung*.

⁴⁸ Proposition relative à l'arrêté du Conseil fédéral sur la limitation du nombre d'étrangers exerçant une activité lucrative du 15 mars 1970, Fédération des employeurs de l'industrie textile, 5.02.1971, «Arbeiterinnen Heime Allgemeine Korrespondenz», AIM, V.4.10/a. 16-38/1962-71.

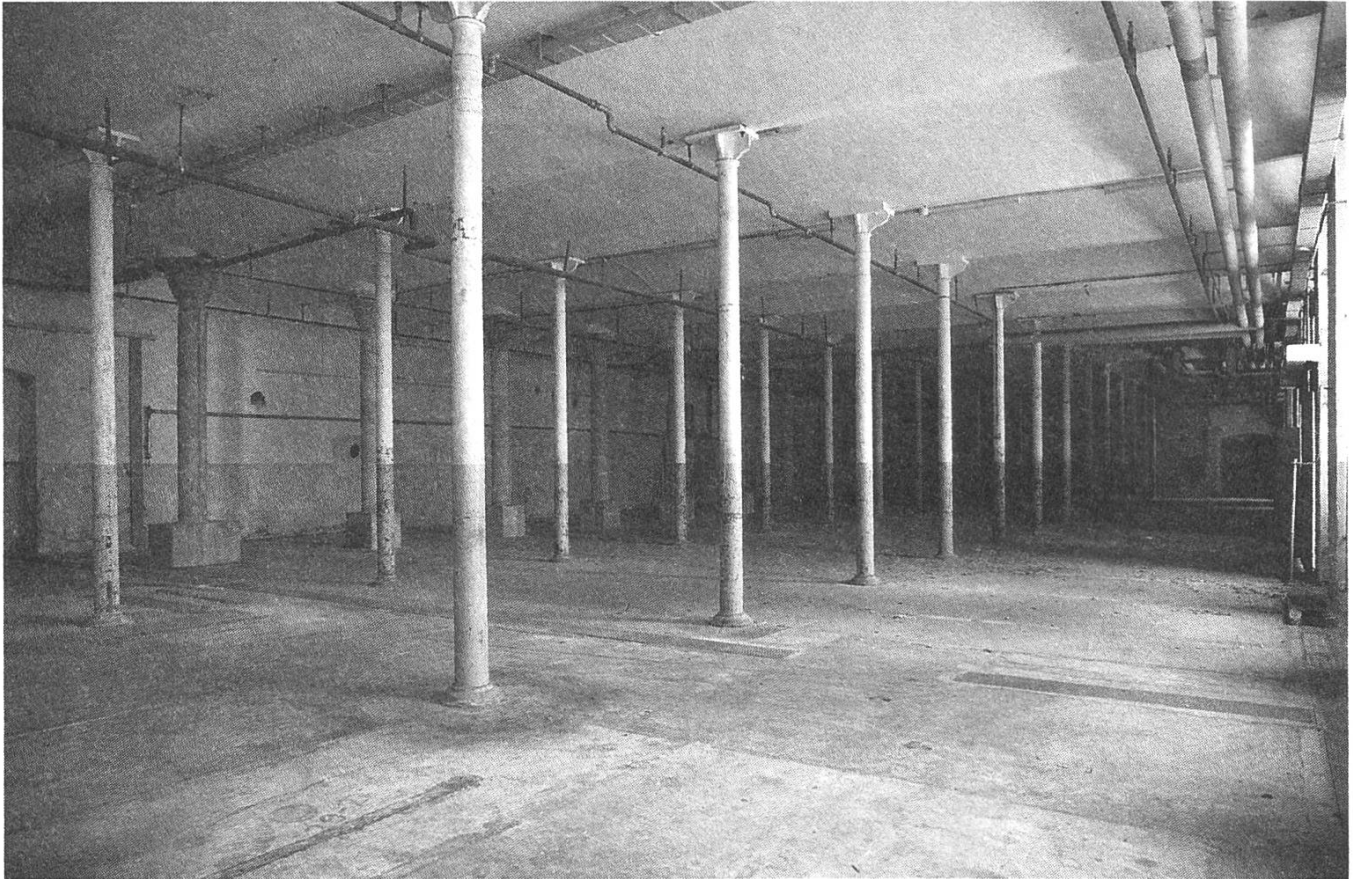
En ce qui concerne les droits politiques et syndicaux, nous pouvons donc observer une évolution dans la pratique de l'Institut de Menzingen. Dès 1946, la syndicalisation des ouvrières italiennes est (théoriquement) autorisée, et en 1966 – après de grandes difficultés internes et une pression croissante de l'extérieur – un prêtre invité à une conférence obligatoire pour toutes les directrices de foyers se prononce même pour une politisation active, une syndicalisation des ouvrières et pour la grève en dernier recours. Les sources ne montrent cependant pas de preuve de la mise en œuvre de ces mesures⁴⁹.

Nous voyons donc que la restriction spatiale et physique et l'enfermement des ouvrières entraînent également un isolement syndical et politique. Cette situation profite aux trois instances qui maintiennent en vie le système de foyer pour jeunes filles de Mels – l'usine Stoffel, l'Institut de Menzingen ainsi que les autorités locales, cantonales et nationales.

Pour conclure

Les ouvrières italiennes du textile à Mels font partie d'un système transnational d'établissements visant à éduquer une population féminine enfermée, le plus souvent mineure, par le travail à l'usine, mais aussi au foyer. Discipline, rigueur et obéissance y sont apprises afin de devenir à l'avenir une bonne épouse et mère catholique. Ce « système des Mädchenheim », qui existe en Suisse jusque dans les années 1980, repose sur une restriction spatiale et physique des ouvrières italiennes au foyer, à l'usine, ainsi qu'en Suisse dans son ensemble. Cet enfermement se traduit également par un isolement politique et syndical des ouvrières. Le système des foyers pour jeunes filles est maintenu grâce à une collaboration efficace et à des intérêts partagés entre la direction de l'usine Stoffel, les sœurs de l'Institut de Menzingen et les autorités politiques au niveau communal, cantonal et fédéral. Dans les années 1960, il commence à s'essouffler. Malgré une volonté de réforme croissante de l'Institut de Menzingen, le système des foyers pour jeunes filles touche à sa fin. Cela est principalement dû à la politique nationale : l'immigration devient un débat politisé, exacerbé par plusieurs initiatives xénophobes, la régulation des ouvriers et ouvrières immigrées se fait de plus en plus par contin-

⁴⁹ Congrès éducatif avec Tommaso Levi, 15.07.1966, «Arbeiterinnen Heim Mels», AIM, V.4.10/a.16-38/1962-71.



Sylvia Bärtschi, vue intérieure de l'usine Stoffel désaffectée, 25 octobre 2011, ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, SIK_04-E1126-027

gents annuels décrétés par le Conseil fédéral⁵⁰. Dans ce contexte, les foyers pour jeunes filles sont également sous pression, le nombre de travailleurs et travailleuses non suisses est de plus en plus limité et le recrutement s'avère plus difficile⁵¹. À cela s'ajoutent les problèmes internes croissants des actrices religieuses : « En cette fin de XX^e siècle, l'engagement comme "bonne sœur" ne fait plus recette. Les effectifs des religieuses congréganistes [ne font que fondre et] s'accélère avec la "crise catholique". »⁵² En 1970, les sœurs de Menzingen se retirent du foyer de Mels, la majorité des quinze dernières ouvrières italiennes encore présentes devant s'en aller contre la volonté de leur employeur. Une minorité, au moins deux personnes – dont Paola Bellamoli – reste. En 1995, l'usine Stoffel de Mels, qui a entre-temps été reprise par une entreprise textile transnationale italienne, ferme définitivement ses portes.

⁵⁰ Mauro Cerutti, « La politique migratoire de la Suisse 1945-1970 », dans *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich, Seismo, 2005, pp. 89-134.

⁵¹ Christian Stohr, « Des représentations... », *op. cit.*, p. 18.

⁵² Dumons, *op. cit.*, p. 11.